


Renouvellement de votre adhésion pour l'année 1999

Faites le dès réception de ce bulletin, vous serez certain(e) de ne pas oublier!

SECTION DU PAYS NANTAIS

10 bis boulevard Stalingrad
44000 Nantes - France
Tel. : +33 (0)2 40 29 36 50
Fax : +33 (0)2 40 29 06 79

BULLETIN N° 3 DECEMBRE 1998

Adhésion 1999			
Nom, Prénom :			
Adresse :			
Code postal : Ville :			
Pays : Section :			
adhère à Bretagne Vivante/SEPNB pour 1999			
			Total
Adhésion seule	120 F	<input type="checkbox"/>	_____
étudiant/cbômeur	45 F	<input type="checkbox"/>	_____
Abonnement à Penn-ar-Bed seul (pour 4 numéros)			
	145 F	<input type="checkbox"/>	_____
étudiant/cbômeur	125 F	<input type="checkbox"/>	_____
Abonnement à l'Herminette Vagabonde (pour 4 numéros)			
	60 F	<input type="checkbox"/>	_____

			Total général :
Règlement <input type="checkbox"/> chèque bancaire <input type="checkbox"/> CCP			
à l'ordre de la SEPNB, à envoyer à l'adresse suivante :			
SEPNB, Section du Pays Nantais, 10 bis Bd Stalingrad, 44000 NANTES			

TOUS NOS VOEUX POUR LA
NOUVELLE ANNEE.



*l'équipe du bulletin
elisabeth, francois, michel.*

Permanences:

Lundi et mercredi 14h à 17h

Vendredi 9 h 12 h

TEL 02 40 29 36 50 Fax 02 40 29 06 79

TOUT CE QUE VOUS SOUHAITIEZ SAVOIR OU RETENIR DE LA VIE DE LA SECTION DEPUIS SEPTEMBRE.

- **L'AG de la section de Carquefou du 19 septembre :**

. Le matin, pour repartir sur de bonnes bases, vingt six adhérents courageux ont participé au chantier de revitalisation de la tourbière de Logné. Ce fut pour beaucoup l'occasion de découvrir ce site déroutant, et de prendre conscience de l'ampleur de la tâche commencée depuis maintenant six ans .

L'après midi pour l' AG proprement dite, nous étions trente, dont Chantal HUTEAU, la nouvelle déléguée départementale de Bretagne Vivante. Elle remplace également Yann GOURAUD à la direction de Bois Joubert. Trente personnes pour l'AG, c'est encourageant et un signe de bonne santé et d'intérêt des adhérents pour la section. *La section sera ce que nous en ferons; donc au travail.*

S'il faut retenir une seule chose de cette AG, je retiendrai la plus pressante: **Il faut développer notre atelier vente de produits**, l'argent étant le nerf de la guerre, *nous recherchons un(e) adhérent(e) qui voudrait bien animer une équipe " produits de ventes" : des tâches multiples en sont la caractéristique: gestion et valorisation des stocks, réflexion et réalisation d'un présentoir pouvant voyager à l'arrière d'une voiture lors des sorties. Cette équipe devant s'organiser pour assurer une permanence couvrant l'ensemble de nos activités: conférences, sorties ... (Les permanences sur stands lors de manifestations autres que conférences et sorties, concement bien entendu l'ensemble des militants)*

- **Notre implication dans ECOPOLE:**

ECOPOLE est une association de préfiguration de la maison de l'environnement de l'agglomération nantaise. A l'instigation de Jean Claude DEMAURE ,adjoint à l'environnement de la ville de Nantes, et relayé sur le terrain par Philippe BURBAN, chargé de mission; est née cette structure dont le but est la mise en réseau de partenaires dont les compétences peuvent aider à faciliter toute démarche de développement durable sur le territoire du District de l'agglomération nantaise . Nous nous y sommes engagés dès le début, cette démarche correspondant tout à fait à notre vision des choses. Nous nous engageons plus précisément dans les actions d'éducation à l'environnement et à l'éco-citoyenneté, et dans les structures d'animation et de réflexion concernant les enjeux d'aménagement du territoire et d'écologie urbaine et d'éco-tourisme. Michel LEMEILLEUR et Michel MAYOL sont les interlocuteurs de la section auprès d'ECOPOLE.

matériels affectés à la Commission pour permettre l'organisation de débats sur les projets mettant en péril les équilibres naturels.

Les associations sont décidées à maintenir leur mobilisation pour un développement véritablement durable de l'estuaire de la Loire. L'année 1999 sera à cet égard décisive. Le Gouvernement a approuvé le principe de l'élaboration d'une Directive Territoriale d'Aménagement (DTA) sur l'estuaire de la Loire. Ce document de planification permettra à l'Etat d'affirmer ces choix en matière d'aménagement et de protection. L'élaboration d'un Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) "Estuaire" devrait également être lancée. Ce document devra déterminer les orientations de gestion de la ressource en eau et de protection des milieux aquatiques à l'échelle de l'estuaire dans le respect du principe de "gestion équilibrée" fixé par la loi sur l'eau du 3 janvier 1992. La démarche de modélisation de la Loire estuarienne menée par l'Agence de l'Eau devrait se poursuivre pour aboutir à la proposition de scénarios de reconquête de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques. Dans chacun de ces dossiers, nous nous attacherons à rappeler aux services et élus concernés que la protection des zones humides est un enjeu fondamental.

La nouvelle année qui arrive devrait donc mobiliser encore de l'énergie militante en faveur du développement durable de l'estuaire de la Loire. Mais bien entendu, pour peser dans les décisions à venir, le nombre de militants que nous pourrions revendiquer sera déterminant ("*Bretagne Vivante ? Combien de divisions ??*").

Alors continuez à nous soutenir, aidez-nous à accroître le nombre de nos adhérents.... et militez.

Bonne année 1999 à tous

Laurent LE CORRE

• Actualité : la protection des zones humides de l'estuaire

Grâce à la mobilisation de Bretagne Vivante - SEPNB, de la LPO - Délégation de Loire Atlantique, du Comité Loire Vivante et du WWF, le Gouvernement français a récemment reconnu la valeur écologique internationale des zones humides de Donges-Est par un classement en Zone de Protection Spéciale au titre de la directive européenne sur la conservation des oiseaux sauvages de 1979.

Néanmoins, le projet de destruction de ces milieux pour la réalisation d'aménagements portuaires semble toujours d'actualité. Pourtant, la preuve de l'intérêt public majeur attaché à la réalisation de ces aménagements n'a encore jamais été apportée et de fortes incertitudes pèsent sur la volonté des pouvoirs publics de mettre les moyens nécessaires pour que ces destructions soient véritablement compensées. Les associations se battent depuis plusieurs années maintenant pour que tous les citoyens - et non pas simplement les seuls services de l'Etat et quelques "grands élus" - soient en possession de toutes les informations relatives à la réalisation d'un projet qui met en cause la survie biologique de l'estuaire de la Loire.

Pour rompre avec l'opacité de ce dossier, les associations ont donc demandé à la Commission nationale du débat public de se saisir du dossier "Donges-Est". Cette demande vise à instaurer un véritable débat public - sous l'égide d'un organisme indépendant et avant que les projets ne soient définitivement ficelés - sur les objectifs économiques de cet équipement, la possibilité de compenser véritablement la perte des zones humides de Donges-Est et l'existence de solutions alternatives pour maintenir le potentiel de développement du Port Autonome de Nantes - Saint-Nazaire.

Par décision du 1er octobre 1998, la Commission a refusé d'accéder à notre demande. Le motif invoqué est l'ancienneté du projet. Les associations peuvent pourtant trouver quelques motifs de satisfaction puisque la Commission souligne que jusqu'à présent aucune concertation sur ce projet n'a été organisée et "recommande une concertation approfondie". Derrière ce refus se dissimule le manque de moyens

• Journée de formation à l'écologie urbaine.

Le 7 novembre, à notre initiative, (Jean Pierre GOURET, Laurent LE CORRE et Monick ROBIN BOURSIER en ayant été les chevilles ouvrières), une journée de réflexion inter associative en relation avec ECOPOLE a été mise en place sur le thème *Citoyens responsables de leur environnement urbain*. Cette journée a reçu le soutien de la DIREN.

Les supports juridiques (L. LE CORRE Bretagne Vivante), un exemple communal (Mme VERCHERE Maire de Bouguenais) l'intégration de la dimension environnementale par les élus (J.C. DEMAURE adjoint environnement Mairie de Nantes) les outils pour agir (Mr VASSEROT directeur de la mission environnement Mairie de Nantes). Tels furent les sujets débattus

• Semaine de l'arbre à Saint Brévin.

Dans la semaine du 21 au 29 novembre, nous avons participé à la semaine de l'arbre, organisée par la commune . Animation scolaire (Damien GUILLARD) et une conférence sur le thème de l'arbre et de la forêt habitée (Michel MAYOL).

• Conférence d'Yves ALIX sur les ressources en eau du département

Vendredi 4 décembre. une quarantaine de personnes présentes à cet exposé intéressant et très dense. L'hydrogéologue départemental nous a montré à la fois l'intérêt de la diversité des types de gisements d'eau du département :- réserves de fissures dans le vieux socle schisteux, bassins sédimentaires tertiaires, captage au fil de l'eau, retenus collinaires, réservoirs dans site minier désaffecté) et la nécessité d'interconnecter les ressources pour une même zone ; autant de gages de sécurité au niveau de l'approvisionnement Il nous a aussi fait part d'une menace qui à son point de vue n'est pas assez prise en compte par les responsables départementaux : la pollution des eaux profondes par les nitrates . Il y a nécessité de réagir rapidement car si pour l'instant la situation n'est pas à première vue alarmante, comparativement aux départements bretons, les 50 mg fatidiques sont à l'horizon des dix prochaines années , il est donc temps de tirer le signal d'alarme.

Comme nous l'avons constaté déjà depuis longtemps, les publics sont différents selon les thèmes .Cela s'est avéré une nouvelle fois exact; ce qui n'est pas inintéressant en ce qui concerne notre identification en tant qu'association généraliste et notre niveau de crédibilité.

• La recherche d'un autre local.

Nous sommes à la recherche d'un autre local: pas forcément pour la section, car à la manu, nous sommes très bien situés tant pour l'accueil de la

permanence que pour la réalisation d'un certain nombre d'activités, mais pour l'équipe d'animation qui, devrait s'étoffer dans l'avenir, et a besoin d'un local plus technique. *Faites nous signe si des fois vous avez entendu parlé de locaux vacants de trois à quatre pièces et pouvant avoir cette utilisation.*

- **Notre implication dans des démarches environnementales.**

Agrandissement de la station d'épuration de Saint Etienne de Montluc.

Nous avons eu un débat en interne pour savoir comment on se positionnait par rapport à ce projet prévu sur l'ancien site et qui a de fait un impact sur les zones humides avales. Nous ne sommes pas intervenu dans le débat externe car nous avons estimé qu'une modernisation de station d'épuration ne peut être que profitable aux zones humides et que le site actuel représente un moindre mal pour les marais et prairies humides de la Loire. Par contre nous pourrions être amené à faire quelques remarques concernant l'état actuel et donc la conception future des émissaires de sortie de ce projet.

Le projet de station de traitement et d'élimination des déchets industriels à Montoir

Autre dossier sur lequel nous nous sommes penchés, et avons déposé: Nous avons déposé contre car non conforme au plan régional et insuffisamment de garanties concernant un certain nombre de points, notamment de rejets dans l'atmosphère et d'effluents liquides vers la Loire.

La déviation de Concept : Indécrottables technocrates.

Dans le débat sur les zones humides, nous souhaitons qu'une concertation sérieuse se mette en place pour que dans une perspective de développement durable on puisse concilier activités humaines et préservation du milieu naturel. Pour ce cas précis, où nous nous apprêtons à apporter notre contribution, une fois encore les décideurs, en l'occurrence la DDE, ont décidé de schunter la concertation par l'utilisation d'une procédure d'enquête publique qui nous a pris de court (ainsi que la DIREN d'ailleurs). *On risque donc de se retrouver encore dans la position des empêcheurs de construire en tout impunité sur des zones humides.*

Une fois de plus nous avons rêvé, nous avons pensé que la notion de ZPS, zone de protection spéciale, pouvait modifier les façons de faire de notre administration: Enfin régler les problèmes par la confrontation des points de vue lors du montage des projets.

DEMANDEZ LE PROGRAMME . Janvier à Mars

Mois	Info	Rendez vous
JANVIER :	Sortie ornithologique au Croisic, pour déterminer, reconnaître et contempler les oiseaux marins et limicoles.	Dimanche 10 janvier RDV 9 h à la Manu. Prévoir pique nique
FEVRIER	Conférence: Les orchidées de Loire Atlantique, et leurs insectes pollinisateurs. Suite logique de l'inventaire départemental. Soirée animée par Gilles MAHE, Isabelle MALLET et Bruno VEILLARD.	Vendredi 5 février 20h 30 salle A de la Manu.
FEVRIER	Chantier d'entretien du site à orchidées de Saffré: Pour plan accès au site et renseignements Répondeur du local dans la semaine qui précède.	Samedi 6 février sur le site. Prévoir pique nique
MARS	Le développement durable. Qu'entend on par développement durable, notre attente est elle la même que celles de nos décideurs? C'est pour faire ce point que nous prévoyons un week end d'information et de travail Une sortie sur des exploitations agricoles le dimanche (ce sera notre troisième année sur ce thème.)	En préparation: Vendredi 5, samedi 6. Pour complément d'info: un seul numéro: 02 40 29 36 50, dans le courant de février. Dimanche 7 mars 9 h à la Manu Pique nique plus bottes
MARS	Sortie botanique dans la vallée de la LOGNE: la flore pré vernale	Dimanche 28 mars 9h à la manu. Prévoir pique nique et chaussures de marche.

Pour les 40 ans de BRETAGNE VIVANTE - SEPNEB, en dehors des manifestations grand public que nous ferons en mai et juin à Nantes (Grand hall de la Manu et FNAC) il faut se mobiliser pour le rendez vous de Mur de Bretagne les 5 et 6 juin. Dès maintenant reprenez cette date. Chaque section est invitée à présenter ses caractéristiques territoriales. Il nous faut à la fois de l'informatif et du ludique. Inscrivez vous pour participer à ces ateliers de réflexion.

Lundi 11 janvier et 1 février 18 h au local pour échanges d'idées et la définition des tâches

Courant mars et avril: réalisation pratique des idées.

Jusqu'en 1994 les dates d'ouverture et de clôture de la chasse sont fixées par:

- le ministre de l'environnement pour les ouvertures anticipées de la chasse au gibier d'eau dans les départements concernés;

- le préfet pour les dates de fermeture.

Ce sont des décisions qui chaque année enfreignaient les textes de la directive et qui ont été massivement condamnés par les tribunaux

-15 juillet 1994: pour arrêter les contentieux, tout en continuant à chasser en février les chasseurs obtiennent le vote d'une loi fixant les dates de clôture de la chasse. Les contentieux se poursuivent en utilisant la possibilité aux préfets de fermer la chasse avant le 31 janvier, ce qui est conforme à la pratique de plus de la moitié des départements.

-3 juillet 1998: la loi fixe par département et espèces chassables les dates d'ouverture et de clôture de la chasse. Objectif de la loi: ôter aux associations de protection de la nature la possibilité d'attaquer un acte administratif, les plaintes contre la loi étant du ressort de la Cour de justice des communautés européennes (CJCE) avec des délais de procédure très longs et profiter de ces délais pour tenter d'obtenir une modification de la directive.

Sur ce dernier point, il semble bien que les chasseurs fassent fausse route, car la Commission européenne sans doute excédée par l'attitude outrancière de la France a mis tout en oeuvre pour traiter rapidement le dossier.

Nous venons d'apprendre qu'elle porte l'affaire devant le CJCE le 2 décembre.

Nous avons toutes les chances de gagner la bataille juridique, mais seul un soutien massif à la pétition nous donnerait une victoire politique.

Bernard GUILLEMOT

Utilisez la feuille de pétition jointe à votre bulletin régional d'octobre (photocopiez la avant de l'utiliser (pour en remplir plusieurs) ou passez en prendre au local aux heures de permanence), nous l'adresser au local avant le 15 février. Pour des facilités de comptage, complétez bien les feuilles

Groupez vous par quartiers, faites les marchés, n'oubliez pas votre argumentaire. **Nos représentants au Parlement européen doivent pouvoir donner un signal fort à la Commission européenne chargée de défendre les traités.**

Michel MAYOL

INFORMATIONS, ARGUMENTS, POUR FACILITER VOTRE CAMPAGNE DE PETITION CONTRE LA LOI DU 3 JUILLET 98 REDEFINISSANT LES DATES D'OUVERTURE ET DE FERMETURE DE LA CHASSE AUX OISEAUX D'EAU.

Les chasseurs les plus extrémistes ont obtenu à partir d'un discours simpliste basé sur quelques contrevérités l'adoption d'une loi qui place la France en violation flagrante de ses obligations en tant que nation européenne qui ne peut s'approprier ou décider seule de l'avenir de ce patrimoine afro-européen que constituent les oiseaux migrateurs.

Certes les propositions des chasseurs sont présentées de façon attrayante. Elles mettraient selon eux un terme aux différends qui opposent protecteurs de la nature et chasseurs sur les ambiguïtés supposées de la directive européenne 79/409 relative à la conservation des oiseaux sauvages sans remettre en cause, toujours selon leurs affirmations, les équilibres biologiques.

Qu'en est il en réalité?

Sur l'ambiguïté de la directive.

La constance de la jurisprudence depuis quinze années, qu'il s'agisse des tribunaux administratifs (une centaine de décisions), du Conseil d'Etat (une trentaine) ou de la Cour de Justice des Communautés Européennes (décision du 19/ 1/ 94), confirme la précision du texte dans la forme et le fond. Il n'en est pas de même des arguties juridiques et pseudo-scientifiques développées par les chasseurs français pour conserver une période de chasse des oiseaux migrateurs (oiseaux d'eau de passage) de sept mois et demi contre cinq pour les autres pays d'Europe. A noter que le gibier sédentaire est mieux traité car la période de chasse ne dépasse pas quatre mois.

Sur les équilibres biologiques.

Que demande la directive ?

1) ..." Les états membres veillent en particulier à ce que les espèces auxquelles s'appliquent la législation de la chasse ne soient pas chassées pendant la période nidicole, ni pendant les différents stades de reproduction et de dépendance."

Cette disposition doit pouvoir être comprise de tout chasseur responsable et ne saurait être remise en cause.

Tous les biologistes savent aussi que nombre d'oiseaux poursuivent en août leur période de reproduction et de nourrissage des jeunes

De plus la perturbation due à la chasse s'ajoute à cette époque à celle du tourisme estival dans les zones humides et marais fréquentés et qui constituent des refuges pour la faune à cette saison.

C'est pourquoi nous proposons une ouverture après le 1^{er} septembre. A cette époque, la majorité des oiseaux sont émancipés. Les effectifs sont à leur maximum et nombre d'oiseaux ne survivront pas avec ou sans chasse, à l'hiver qui s'approche.

2) ..." **Lorsqu'il s'agit d'espèces migratrices, ils (les états membres) veillent en particulier à ce que les espèces auxquelles s'appliquent la législation de la chasse ne soient pas chassées pendant leur période de reproduction et pendant leur trajet de retour vers leurs lieux de nidification d'hiver (au delà du 15 janvier le chasseur ne prélève plus sur les intérêts, résultats de la saison de reproduction passée, mais sur le capital de reproducteurs.)**

Les études scientifiques montrent que le succès de la reproduction dépend des conditions de nourrissage en fin d'hiver. Les oiseaux ont besoin de quiétude pour constituer les réserves qui sont nécessaires à leur migration et à l'effort de reproduction future. Par le dérangement ciblé qu'elle provoque, donc beaucoup plus fort que tout autre cause, la chasse impose aux oiseaux des déplacements dispendieux et empêche l'accès aux zones de nourrissage.

La date du 31 janvier que nous proposons pour la clôture est un compromis. A cette période la migration pré-nuptiale a déjà débuté pour une partie des oiseaux concernés par la chasse et tous ont besoin de quiétude.

Sur l'état des populations.

Ce n'est que depuis les années 80 que les chasseurs ont commencé à participer à des recensements d'oiseaux. Les résultats qu'ils en tirent aujourd'hui sont plus le reflet de l'accroissement progressif des efforts de recensement que de l'évolution des populations d'oiseaux.

Les Ornithologues participent depuis 1966 aux recensements du bureau international de recherche sur les oiseaux d'eau (BIROE). Les accroissements constatés les premières années ont fait place depuis à des évolutions beaucoup plus réalistes, mais aussi beaucoup plus inquiétantes. Ainsi, trois espèces de canards, dont les plus chassés sont en déclin et la situation des limicoles ou échassiers, particulièrement chassés en février, est très préoccupante.

QUELLE EST LA POSITION DE BRETAGNE- VIVANTE SUR LA CHASSE ?

La SEPNB, contrairement aux propos colportés par certains n'a jamais été une association antichasse et, sous sa nouvelle appellation de Bretagne Vivante, elle n'envisage pas de le devenir. D'ailleurs la chasse est autorisée dans plusieurs de nos réserves lorsque sa pratique dans des conditions discutées avec les responsables cynégétiques locaux, ne porte pas préjudice à la faune et à la flore du site. Elle se félicite aussi d'avoir des chasseurs parmi ses adhérents et souhaite poursuivre avec eux un dialogue constructif.

Elle est partisane d'une chasse écologiquement responsable et soucieuse d'un niveau de préservation des espèces qui ne soit pas remis en cause par des prélèvements excessifs ou en des périodes biologiquement défavorables, ce qui implique:

- que la chasse se pratique dans le respect des cycles biologiques des espèces, c'est à dire en des périodes qui ne portent pas atteinte au capital de reproduction des populations;

- que les prélèvements soient adaptés à l'état de conservation des populations;

- que la gestion de la faune sauvage ne soit pas comme aujourd'hui le domaine réservé des seuls chasseurs, mais ouverte à tous les autres usagers : du naturaliste au promeneur heureux d'être surpris par un chevreuil au détour d'un chemin ou d'observer les canards sur un étang.

Il est important d'être nombreux à signer cette pétition pour s'opposer au lobbying " chasse extrême" qui voudrait voir modifier la directive et réclame la liberté de chasser de juillet à février.

QUELQUES DATES.

- 2 avril 1979 adoption de la directive européenne concernant la protection des oiseaux sauvages qui dit notamment: " *Considérant que les espèces d'oiseaux vivant naturellement à l'état sauvage sur le territoire européen des Etats membres sont en grande partie des espèces migratrices: que de telles espèces constituent un patrimoine commun et que la protection efficace des oiseaux est un problème d'environnement typiquement frontalier qui implique des responsabilités communes*".

La France peut elle encore évoquer le principe de subsidiarité après avoir fait voter ce texte sous sa présidence? Ou faudrait il en déduire que nos responsables de l'époque ne l'avaient pas lu ?